

DECRET N°61-225 PR.MFB

Modifiant le décret n° I26/PR/MFB. du 27  
Avril 1961.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution de la République du Dahomey,

VU le décret I26/PR/MFB. du 27 Avril 1961.-

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE UNIQUE.- L'article premier du décret susvisé est modifié  
ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE : la République du Dahomey garantit le remboursement  
d'un prêt de TRENTE MILLIONS de francs CFA(30.000.000)

LIRE : la République du Dahomey garantit le remboursement d'un  
prêt de TRENTE MILLIONS de francs CFA(30.000.000) pour sa contre  
valeur en Nouveaux Francs soit SIX CENT MILLE nouveaux Francs  
(600.000) à contracter.....  
.....

PORTO-NOVO, le 27 JUILLET 1961

Hubert MAGA

AMPLIATIONS:

PR	15
SGC.	6
Ministres	12
MFB	5
MTP	5
OCDN	5
Trésor	2
JORD	1